AR Prefecture

017-211700109-20230127-DEC_01_2023-DE
Reçu le 27/01/2023

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE D'ANGOULNS

N° DEC1/2023

DECISION RELATIVE AU CONTRAT DE BALAYAGE MECANIQUE DE LA VOIRIE COMMUNALE – ANNEE 2023

Le Maire de la Commune d'ANGOULINS-SUR-MER,

VU l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le MAIRE, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer l'entretien régulier des voies communales, notamment le balayage des caniveaux par un prestataire de service, selon des circuits et fréquences déterminés pour l'année 2023,

Considérant la consultation engagée au second semestre 2022 et l'analyse faite par les responsables des services techniques et administratif,

VU l'offre de la SARL ASSAINISSEMENT BODIN pour assurer cette prestation tout au long de l'année 2023,

DECIDE

ARTICLE 1er : Est acceptée l'offre de prix de la SARL ASSAINISSEMENT BODIN – 12, rue Michel Dugast - 85200 FONTENAY LE COMTE en vue d'assurer la prestation de service de balayage des voies communales, selon une programmation définie en concertation avec la Collectivité, pour un coût de 14 567.55€ HT soit **17 481.06€ TTC** auquel il convient d'ajouter le coût d'acheminement et de traitement des déchets pour 70€ HT la tonne.

AR Prefecture
017-211700109-20230127-DEC_01_2023-DE
Reçu le 27/01/2023

Il pourra également être fait appel à des prestations complémentaires dont la décomposition du prix est le suivant :

Prestations complémentaires à commande		Unité de prix	Montant des prestations €HT
Ramassage des feuilles diverses rues de la commune		A la journée	929.00€ *Hors déchets 70* Hors déchets 70€HT La Tonne
Nettoiement et décapage du parvis autour de la mairie *(matériel adapté)*		Forfaitaire	1 118.00 € *Hors déchets 70€HT La tonne*
Balayage des cours d'écoles	Jean Moulin	Forfaitaire	199.00 € *Hors déchets 70€HT La tonne*
	Hélène Boucher	Forfaitaire	252.00 € *Hors déchets 70€HT La tonne*
	Pierre Marie Curie	Forfaitaire	199.00 € *Hors déchets 70€HT La tonne*
Balayage du parking Michel Crépeau		Forfaitaire	199.00€ *Hors déchets 70€HT La tonne*
Nettoiement Des Espaces publics manifestations)		A l'heure	Amené/Repli matériel : 95€ Heure de prise en charge : 115.00€ *Hors déchets 70€HT La tonne*

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants seront inscrits sur le Budget 2023, Chapitre 011

ARTICLE 3 : La présente décision, qui sera inscrite sur le registre des délibérations du conseil municipal et publiée, est transmise à :

- Monsieur le PREFET de la CHARENTE-MARITIME

Fait en Mairie, le 27 Janvier 2023

LE MAIRE,
JEAN PIERRE NIVET

MAIRIE D'ANGOULINS-S/MER 17690

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 27/01/2023
Publication du 31/01/2023
Notification du 27/01/2023

MAIRIE D'ANGOULINS SIMER 17690

Pour Le Maire et par délégation,
Laurent GEORGE
Directeur Général des Services